

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60669-2-1

1996

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
1999-11

Amendement 2

**Interrupteurs pour installations électriques
fixes domestiques et analogues –**

**Partie 2-1:
Prescriptions particulières –
Interrupteurs électroniques**

Amendment 2

**Switches for household and similar
fixed electrical installations –**

**Part 2-1:
Particular requirements –
Electronic switches**

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

J

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 23B: Prises de courant et interrupteurs, du comité d'études 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
23B/589/FDIS	23B/599/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 8

2 Références normatives

Insérer, dans la liste existante, le titre des nouvelles normes suivantes:

CEI 60227-5:1997, *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V – Partie 5: Câbles souples*

CEI 60245-4:1994, *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc – Tension assignée au plus égale à 450/750 V – Partie 4: Câbles souples*

CEI 60384-14:1993, *Condensateurs fixes utilisés dans les équipements électroniques – Partie 14: Spécification intermédiaire. Condensateurs fixes d'antiparasitage et raccordement à l'alimentation*

CEI 61000-3-3:1994, *Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3: Limites – Section 3: Limitation des fluctuations de tension et du flicker dans les réseaux basse tension pour les équipements ayant un courant appelé ≤ 16 A*

CISPR 15:1996, *Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues*

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 23B: Plugs, socket-outlets and switches, of IEC technical committee 23: Electrical accessories.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
23B/589/FDIS	23B/599/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 9

2 Normative references

Add to the existing list the titles of the following additional standards:

IEC 60227-5:1997, *Polyvinyl chloride insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V – Part 5: Flexible cables (cords)*

IEC 60245-4:1994, *Rubber insulated cables – Rated voltages up to and including 450/750 V – Part 4: Cords and flexible cables*

IEC 60384-14:1993, *Fixed capacitors for use in electronic equipment – Part 14: Sectional specification: Fixed capacitors for electromagnetic interference suppression and connection to the supply mains*

IEC 61000-3-3:1994, *Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 3: Limits – Section 3: Limitation of voltage fluctuations and flicker in low-voltage supply systems for equipment with rated current ≤ 16 A*

CISPR 15:1996, *Limits and methods of measurement of radio disturbance characteristics of electrical lighting and similar equipment*

Page 10

3 Définitions

3.105

La correction ne concerne que le texte anglais.

Ajouter, page 12, la nouvelle définition suivante:

3.112

câble souple extérieur

câble dont une partie est extérieure à l'élément de réglage électronique. Un tel câble peut être soit un câble d'alimentation soit un câble de connexion entre deux parties séparées d'un appareillage

Page 14

5 Généralités sur les essais

5.4 Suppléments:

Remplacer, dans le tableau 101, la tête de la troisième colonne par ce qui suit:

Echantillons supplémentaires pour les articles ou paragraphes.

Page 16

8 Marques et indications

8.1 Suppléments:

Remplacer la première ligne du premier tiret par ce qui suit:

- Note relative au premier tiret.

Page 18

8.3 Remplacer le texte existant par ce qui suit:

Remplacer la première ligne par:

Les marquages suivants doivent être placés sur la partie principale de l'interrupteur électronique:

Page 11

3 Definitions

3.105

semiconductor switching device

Add in the last line of note 2, on page 13, the words "in each" after the word "crossing"

Add, on page 13, the following new definition:

3.112

flexible cable

cable, a part of which is external to the electronic output control unit. Such cable may either be a supply cable or a connecting cable between separate parts of an accessory

Page 15

5 General notes on tests

5.4 Additions

Replace, in the heading of the second column of table 101, the word "of" by the word "for".

Amend the heading of the third column of table 101 to read: "Additional specimens for clauses or sub-clauses"

Page 17

8 Marking

8.1 Additions

Replace the first line of the first dashed text by:

- Note to the first dashed text

Page 19

8.3 *Replace the existing text by the following:*

Replace the first line by:

The following marking shall be placed on the main part of the electronic switch:

Remplacer le premier tiret par:

- le courant assigné et la charge assignée, la tension assignée, la nature de l'alimentation, la fréquence assignée, le type de charge, les caractéristiques assignées et le type du fusible.

Ajouter ce qui suit avant la note 1:

Les caractéristiques assignées et le type du fusible doivent être marqués sur le porte-fusible ou à proximité du fusible.

La valeur du courant minimum peut être donnée également dans les notices d'installation.

Page 20

10 Protection contre les chocs électriques

10.2 Supplément:

Remplacer, page 22, au second alinéa la référence «105.3» par «102.3».

Page 24

11 Dispositions pour assurer la mise à la terre

Ajouter ce qui suit:

Cet article ne s'applique pas aux interrupteurs électroniques TBTS.

13 Prescriptions constructives

Ajouter, page 28, le nouveau paragraphe suivant:

13.104 Si l'isolation d'un câble souple externe n'est pas équivalente au moins à celle des câbles souples selon la norme CEI appropriée ou s'il ne répond pas à l'essai de rigidité diélectrique effectué entre le câble et une feuille métallique entourant l'isolation selon les conditions spécifiées en 16.2, le câble doit être considéré comme conducteur nu.

NOTE Ces prescriptions ne sont pas applicables aux câbles souples raccordant les éléments électroniques à une TBTS.